

## Statistique de la population

En 2025, la population de Romont a enregistré une croissance de la population de 2 personnes.

Le recensement effectué le 31 décembre 2025, relève que 238 personnes, dont 185 suisses et 53 personnes étrangères au bénéfice d'une autorisation de séjour sont domiciliées dans la commune. Les personnes étrangères proviennent de 11 nations différentes.

À ce jour, la commune compte **117 femmes** (49.16 %) et **121 hommes** (50.84 %) ; au chapitre de la confession, on relève 67 personnes protestantes, 39 catholiques et 132 personnes sans confession ou hors religion reconnue.

Selon l'état civil, il y avait au 31 décembre, 95 célibataires, 108 personnes mariées ou en partenariat enregistré, 15 personnes veuves et 20 personnes divorcées.

Pyramide des âges

Classes d'âges	Féminin	Masculin	Total	%
de 0 à 9 ans	8	6	14	5.88%
de 10 à 19 ans	8	17	25	10.50%
de 20 à 29 ans	4	8	12	5.04%
de 30 à 39 ans	17	13	30	12.61%
de 40 à 49 ans	21	15	36	15.13%
de 50 à 59 ans	19	23	42	17.65%
de 60 à 69 ans	15	20	35	14.71%
de 70 à 79 ans	16	11	27	11.34%
de 80 à 89 ans	7	8	15	6.30%
de 90 à 99 ans	1	1	2	0.84%
<b>Total</b>	<b>116</b>	<b>122</b>	<b>238</b>	<b>100.00%</b>

*L'administration communale*

## Fenêtres de l'Avent – Remerciements

Le Conseil municipal remercie chaleureusement tous les participants aux fenêtres de l'Avent 2025. Nous espérons vous voir nombreux pour la prochaine édition.

*Le Conseil municipal*

## Résultats d'analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyse officiels du Laboratoire cantonal ainsi que les mesures effectuées le 10 décembre 2025 ont montré que l'eau potable distribuée par la Commune est conforme aux exigences légales.

Provenance de l'eau	Qualité microbiologique Qualité physique et chimique	Température au moment du prélèvement
Sources : Fraîche-Fontaine, Ecole	En règle au regard des critères mentionnés	8.8 °C°

*Le Conseil municipal*

## **Test des sirènes**

Le test annuel de la sirène aura lieu, à Romont comme dans toute la Suisse, le mercredi 4 février dès 13h30 afin de vérifier le bon fonctionnement des moyens techniques d'alarme.

*Le Conseil municipal*